

Dossier de presse



SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030
quartiers2030

Vendredi 22 mars 2024 à 11h30
Accueil Jeunes de Terre-Rouge - 63, avenue Jean-Lurçat - Cahors

SOMMAIRE

>	Le contrat de ville en bref	3
>	Qu'est-ce que la politique de la ville ?	4
>	Un contrat de ville, avec qui ?	7
>	Sur quel périmètre ?	7
>	Un contrat de ville, pour quoi ?	8
>	Un contrat de ville, comment ?	8
>	Quelles orientations ? Quelles actions ?	9
	• L'attractivité, l'amélioration des conditions de vie des habitants et la mixité sociale	9
	• La sécurité et la tranquillité publiques	10
	• Le bien-être et la participation des habitants	11
	• L'insertion sociale et l'accès à l'emploi	12
	• La gouvernance et l'animation partenariale	13



Crédits photos : Ville de Cahors / Grand Cahors, P. Lasvenes, ACastelGay, Architectes Rendez-vous

CONTACT

Annette CASTEL GAY

Directrice adjointe de la communication Ville de Cahors / Grand Cahors

05.65.20.89.45 / 06 68 13 03 20

LE CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

EN BREF...

1

Oeuvrer pour des quartiers attractifs en améliorant les conditions de vie des habitants et la mixité sociale

- Renforcer l'attractivité et la qualité d'habiter de Terre-Rouge
- Requalifier et valoriser les abords et espaces extérieurs de Sainte-Valérie, de la Croix-de-Fer et des Escalles (en complément de l'amélioration de la performance énergétique)
- Améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants en consolidant la gestion urbaine de proximité (GUP)
- Favoriser la mixité sociale et la mobilité résidentielle au sein des quartiers
- Encourager le développement de nouvelles activités économiques

2

Favoriser la tranquillité publique et la sécurité des quartiers. Une attention particulière sera portée dans ce cadre à la lutte contre la consommation et le trafic de drogues

- Poursuivre le développement du partenariat institutionnel de la tranquillité publique
- Renforcer les liens avec les habitants en matière de sécurité et de tranquillité publiques
- Prévenir et améliorer la prise en charge des jeunes exposés à la délinquance

3

Encourager le bien-être et la participation des habitants

- Soutenir les dynamiques participatives et l'implication des habitants
- Renforcer la réussite éducative
- Favoriser l'accès aux pratiques sportives artistiques et de loisirs
- Lutter contre les inégalités de santé et renforcer l'accès aux soins

4

Soutenir l'insertion sociale et l'accès à l'emploi

- Faire levier sur l'accès à l'emploi par la consolidation de l'insertion par l'activité économique
- Favoriser et faciliter l'accès aux offres d'emploi-formation qui sont proposées localement
- Agir sur les «freins périphériques» qui entravent les parcours d'insertion

5

Consolider la gouvernance et l'animation partenariale

- Consolider le décloisonnement et le travail en réseau, favoriser la mobilisation des partenaires et des signataires
- Consolider la participation des habitants



QU'EST CE QUE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle concerne plus de cinq millions d'habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités locales dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle géographie prioritaire de la ville concerne 1 362 quartiers au plan national répartis dans tous les départements. Elle résulte d'une concertation importante entre les services de l'État et les collectivités. Dix ans après la loi Lamy du 21 février 2014 qui retenait pour la première fois un critère unique de pauvreté pour définir les quartiers prioritaires, la nouvelle carte tient mieux compte de l'évolution des réalités socio-économiques. Si le critère de population de 1 000 habitants au sein d'une unité urbaine de plus de 10 000 habitants est confirmé, un mécanisme de « poche de pauvreté » est par ailleurs instauré par la circulaire du 31 août 2023 afin que ces dernières puissent bénéficier de façon circonscrite des crédits politique de la ville de l'État, dans la limite de 2,5 % de l'enveloppe annuelle départementale déléguée.

Le nouveau périmètre du Quartier Politique de la Ville 2024-2030 recouvre le quartier de Terre-Rouge précédemment défini et se voit complété de deux nouvelles résidences. En outre, les indicateurs de vulnérabilité et de risque de décrochages sociaux relevés dans le diagnostic territorial réalisé en 2022 ont permis d'identifier par ordre de priorité, les poches de pauvreté de Sainte-Valérie, du centre ancien, de la Croix-de-Fer et des Escales à Pradines. Elles pourront également bénéficier de crédits spécifiques dans le cadre de l'enveloppe de l'État dédiée.

Ce nouveau contrat de ville dénommé « Engagements quartiers 2030 » s'articule autour de trois enjeux repris à l'échelle nationale :

- la transition écologique,
- les services publics,
- l'émancipation des habitants.

Sur la base de ces trois priorités, un travail approfondi a été mené au plan local avec la participation de nombreux acteurs locaux et institutionnels. Il s'est appuyé sur l'évaluation de la mise en œuvre du précédent contrat, les enseignements de l'étude de l'évolution sociale et démographique des quartiers, réalisée en 2023, mais également le point de vue des habitants recueilli dans le cadre de deux études de terrain. Le présent contrat tente de répondre aux besoins des habitants de Terre-Rouge et des autres quartiers situés au sein des poches de pauvreté.



Les acteurs du territoire et les co-signataires du présent contrat s'engagent ainsi autour **de 5 grandes orientations** :

- **L'attractivité, l'amélioration des conditions de vie des habitants et la mixité sociale**

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en répondant aux enjeux climatiques et de transition environnementale, **le schéma directeur « Terre-Rouge quartier durable » fixe les grands axes de transformation du quartier pour les 15 ans à venir**. Travaillé en concertation étroite avec les habitants et les acteurs du quartier, il pose le cadre d'une intervention globale qui combine rénovation-requalification du bâti, valorisation de la trame des espaces publics, diversification de l'offre de commerces et services et réaménagement-sécurisation des liaisons et des déplacements. Des actions spécifiques sont d'ores et déjà engagées ou programmées comme la réhabilitation du parc social de Lot Habitat, la connexion à la Voie Verte, la réhabilitation du complexe sportif Ilbert ou l'étude sur l'installation d'un réseau de chaleur. S'agissant des autres quartiers, une attention particulière sera portée à la **requalification des espaces extérieurs de Sainte-Valérie, de la Croix-de-Fer et des Escales**, en complément de la réhabilitation du bâti déjà réalisée.

- **La sécurité et la tranquillité publiques au sein du quartier, une attention particulière sera portée dans ce cadre à la lutte contre la consommation et le trafic de drogues.**

Incivilités, actes de délinquance, troubles du voisinage et nuisances sonores ont des répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels des quartiers et conduisent à un sentiment d'insécurité de la population. Aussi est-il essentiel de renforcer notre action pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques au sein des quartiers et **apaiser le quotidien des habitants**, de leur logement à l'espace public, en assurant l'implication de tous les acteurs en faveur de la sécurité et en continuant à mobiliser tous les moyens nécessaires. Une attention particulière sera portée dans ce cadre à la lutte contre la consommation et le trafic de drogues. La police nationale, la justice, les services de l'État, la Ville de Cahors et la police municipale accroîtront leurs actions en la matière et les autres acteurs, comme Lot Habitat, renforceront leur coordination avec eux pour assurer **un continuum dans la prévention et la sécurité**. La multiplication des **actions de prévention envers les jeunes** sera également une priorité, de même que **le renforcement des liens entre les habitants, la police nationale et la police municipale**.

- **Le bien-être et la participation des habitants**

Afin que chacun trouve sa place dans les quartiers, se sente **autonome et légitime à agir**, il est nécessaire de favoriser **l'accès de tous à ses droits fondamentaux**, à l'éducation, aux activités sportives, artistiques et de loisirs, à la santé. Cela suppose le **maintien des services publics de proximité** et le développement de **politiques « d'aller-vers »** pour garantir une égalité réelle et lutter contre les préjugés et les discriminations. Les permanences du Bus France Services récemment installées ont ainsi trouvé rapidement leur public et seront confortées. De même l'Antenne Jeunes de Terre-Rouge, qui accueille les collégiens et les lycéens sur le temps de la pause méridienne, répond à cet objectif et pourra servir d'appui aux initiatives des jeunes. Plus largement, **le renforcement du lien social** porté par tous les acteurs de terrain est un puissant vecteur d'intégration sociale et de dynamique individuelle et collective.

- **L'insertion sociale et l'accès à l'emploi**

Le quartier de Terre-Rouge bénéficie d'un **bon maillage d'établissements scolaires et d'apprentissage et d'associations d'insertion par l'économique** (RERTR, CTSC) qui représente une vraie richesse à valoriser et une opportunité à saisir pour les habitants du quartier. Les services de l'État, France Travail, les

associations et tous les acteurs concernés renforceront leurs actions pour favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi, **soutenir les habitants dans leurs démarches de recherche d'emploi et les entreprises dans leurs recrutements**. Des actions innovantes continueront à être développées. Un travail se poursuivra par ailleurs pour **lever les freins à l'emploi**, en améliorant les modes de garde, la mobilité et l'accès au numérique.

- **La gouvernance et l'animation territoriale**

Copiloté par l'Etat et la communauté d'agglomération du Grand Cahors, ce contrat de ville 2024-2030 se concrétise par un plan d'actions qui a vocation à progressivement s'étoffer avec le concours de tous les acteurs, dans le cadre de groupes de travail déjà existants ou à venir. **La population sera également régulièrement impliquée** tout au long de la mise en œuvre par le biais du conseil citoyen de Terre-Rouge, des associations partenaires et des appels réguliers à participation et concertation.

C'est donc une dynamique au long cours qui s'engage pour les 6 ans à venir, nécessitant la mobilisation de tous au bénéfice d'un quartier plus attractif, plus sûr, plus solidaire et ancré dans le développement durable.



UN CONTRAT DE VILLE AVEC QUI ?

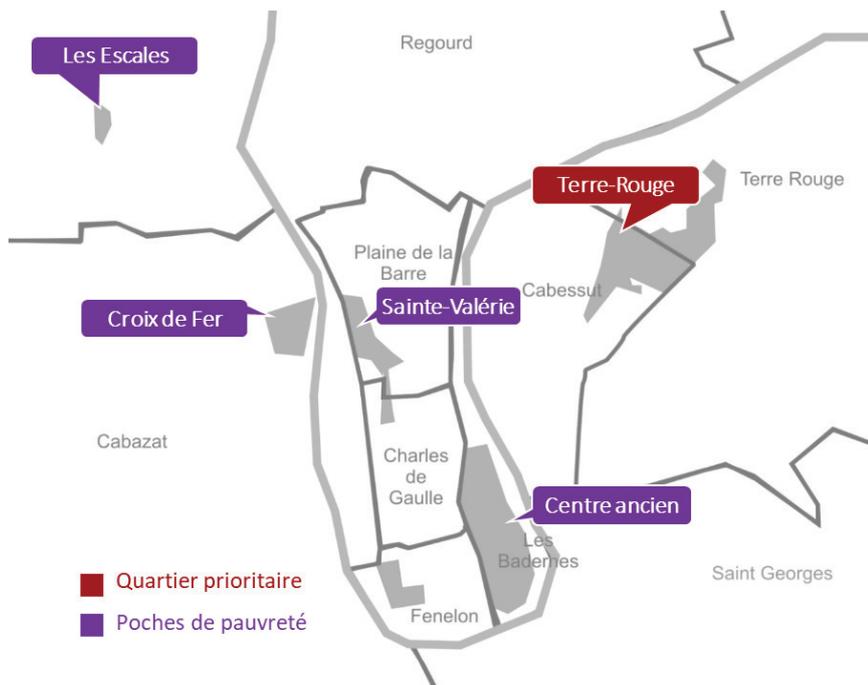
Le partenariat

L'élaboration de ce contrat de ville, pilotée par le Grand Cahors en coopération avec la Ville de Cahors et l'État, s'est appuyée sur une **démarche participative** de consultation des partenaires avec la participation de nombreux acteurs locaux et institutionnels. Ce travail partenarial s'est appuyé sur **l'évaluation de la mise en œuvre du précédent contrat**, des enseignements de l'étude de l'évolution sociale et démographique des quartiers réalisée en 2023, mais également sur le point de vue des habitants recueilli dans le cadre de deux études de terrain.

20 SIGNATAIRES, TOUS ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHÉ DE CO-CONSTRUCTION, PRÉSENTS POUR S'ENGAGER DANS LE CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS POUR LES SIX ANNÉES À VENIR :

- l'Agglomération du Grand Cahors
- la Préfecture du Lot
- les mairies de Cahors et de Pradines
- la Région Occitanie
- le Département du Lot
- les bailleurs sociaux Lot Habitat et Polygone
- le Ministère de la Justice
- le Ministère de l'Éducation Nationale
- l'Agence Régionale de Santé
- la Direction Régionale de la Caisse des dépôts et consignations
- la Mission Locale du Lot
- France Travail
- la CAF du Lot
- la CPAM du Lot
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot
- la Chambre de Métiers
- l'UDAF 46
- le Conseil citoyen de Terre-Rouge

SUR QUEL PÉRIMÈTRE ?



La nouvelle géographie prioritaire du 1er janvier 2024 reconduit le quartier de Terre-Rouge comme quartier prioritaire, élargi à deux résidences nouvellement construites: Artix II et Les Ecrivains

En outre, la circulaire nationale du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de ville 2024 / 2030 pose le principe d'intervention ponctuelle pour les quartiers présentant des indicateurs de vulnérabilité et de risques de décrochages sociaux économiques (poches de pauvreté). Sont concernés Sainte-Valérie, le Centre ancien, la Croix-de-Fer et les Escales à Pradines.



Quartier des Escales



Quartier de Terre-Rouge



Quartier de la Croix-de-Fer



Quartier de Sainte-Valérie

UN CONTRAT DE VILLE : POUR QUOI ?

Des fragilités

Malgré les efforts réalisés au cours de ces dernières années tant au niveau de la cohésion sociale que sur le volet urbain, force est de constater que des quartiers souffrent encore de certaines fragilités :

- Le **taux de pauvreté** continue de progresser sur les 5 quartiers.
- Les locataires du parc HLM situés dans les 5 quartiers de la géographie prioritaire sont en général en situation de **fragilité financière forte**.
- Un **taux de diplômés très bas**.
- France Travail définit Terre-Rouge comme étant un « QPV cumulant toutes les **difficultés d'accès à l'emploi** »



Une ambition collective

- Pour **renforcer l'attractivité de Terre-Rouge** et se saisir du **projet de rénovation-requalification de Terre-Rouge** comme levier pour améliorer le cadre de vie et le fonctionnement de Terre-Rouge et **permettre à ses habitants d'y vivre mieux**.
- Pour répondre au constat dressé par les habitants d'une **tendance à la dégradation du climat social des quartiers** (incivilités récurrentes, occupations abusives de certains lieux publics, nuisances sonores, notamment nocturnes, trafics de stupéfiants...).
- Pour renforcer l'emploi, la cohésion sociale et promouvoir **la citoyenneté, pour améliorer le bien-être des habitants** en agissant sur l'ensemble des leviers que sont les actions sportives, de loisirs, éducatives, culturelles et relatives à la santé.

UN CONTRAT DE VILLE : COMMENT ?

- Ce nouveau Contrat de ville dénommé « **Engagements quartiers 2030** » s'articule autour de trois enjeux repris à l'échelle nationale : **la transition écologique, les services publics et l'émancipation des habitants**. Sur la base de ces trois priorités, un travail approfondi a été mené au plan local avec la participation de nombreux acteurs locaux et institutionnels.

Une démarche partenariale avec plusieurs temps forts



Les acteurs du territoire s'engagent autour de **5 grandes orientations** et **17 actions**

- **L'attractivité, l'amélioration des conditions de vie des habitants et la mixité sociale**
- **La sécurité et la tranquillité publique**
- **Le bien-être et la participation des habitants**
- **L'insertion sociale et l'accès à l'emploi**
- **La gouvernance et l'animation partenariale**

QUELLES ORIENTATIONS ? QUELLES ACTIONS ?

Orientation

1 | Œuvrer pour un quartier attractif en améliorant les conditions de vie des habitants et la mixité sociale

Contexte / Enjeux

Terre-Rouge compte dans la géographie de l'offre locative sociale de la ville-centre : **plus d'un logement HLM sur cinq de Cahors (21 %) se situe dans ce quartier.** Le site dispose d'un niveau étoffé d'équipements et de services. Mais le **quartier souffre d'un positionnement résidentiel fragile** qu'atteste notamment la précarité financière de ses habitants : **37,5 % d'entre eux vivent en-dessous du seuil de pauvreté.**

Les programmes HLM les plus anciens proposent les niveaux de loyers les plus bas mais cela suffit de moins en moins à fonder l'attractivité d'un parc qui est aussi vieillissant. Centrée sur le bâti, la stratégie de requalification qui a pu être menée est moins offensive concernant l'amélioration des abords et des espaces collectifs et doit être poursuivie.



Nouvelle structure de jeux à Terre-Rouge

Actions

- | |
|---|
| 1 Renforcer l'attractivité et la qualité d'habiter de Terre-Rouge. |
| 2 Requalifier et valoriser les abords et espaces extérieurs, en complément de l'amélioration de la performance énergétique du bâti (Sainte-Valérie, Croix-de-Fer, les Escales). |
| 3 Améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants en consolidant la Gestion Urbaine de Proximité. |
| 4 Favoriser la mixité sociale et la mobilité résidentielle au sein des quartiers des contrats de ville. |
| 5 Encourager le développement de nouvelles activités économiques. |

Les premières réalisations :

- Mise en œuvre du schéma directeur Terre-Rouge quartier durable par le **lancement de la tranche 1 de la réhabilitation de la résidence de Terre-Rouge** d'une part et d'une étude de faisabilité par le SYDED d'un réseau de chaleur bois pour le quartier de Terre-Rouge.
- Poursuite de la démarche de **Gestion Urbaine de Proximité**
- En matière de mixité sociale, mise en place de la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** copilotée par le Grand Cahors et les services de l'Etat.



2 | Favoriser la sécurité et la tranquillité publiques dans les quartiers

Contexte / Enjeux

Une attention particulière sera portée dans ce cadre à la lutte contre la consommation et le trafic de drogues.

Incivilités, actes de délinquance, troubles du voisinage et nuisances sonores ont des répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels des quartiers et conduisent à un sentiment d'insécurité de la population. Aussi est-il essentiel de renforcer notre action pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques au sein des quartiers et apaiser le quotidien des habitants, de leur logement à l'espace public, en assurant l'implication de tous les acteurs en faveur de la sécurité et en continuant à mobiliser tous les moyens nécessaires. Une attention particulière sera portée dans ce cadre à la lutte contre la consommation et le trafic de drogues. La police nationale, la justice, les services de l'État, la Ville de Cahors et la police municipale accroîtront leurs actions en la matière et les autres acteurs, comme Lot Habitat, renforceront leur coordination avec eux pour assurer un continuum dans la prévention et la sécurité. La multiplication des actions de prévention envers les jeunes sera également une priorité, de même que le renforcement des liens entre les habitants, la police nationale et la police municipale.

Actions

6 | Poursuivre le développement du partenariat institutionnel autour de la tranquillité publique.

7 | Renforcer les liens avec les habitants en matière de sécurité et de tranquillité publiques des quartiers.

8 | Prévenir et améliorer la prise en charge des jeunes exposés à la délinquance.

Les premières réalisations :

- Poursuite du travail partenarial opérationnel avec les groupes qui se réunissent mensuellement et autant que de besoin (temps de travail police nationale, police municipale, bailleurs sociaux)
- Accompagnement par le service prévention spécialisée de la Ville de Cahors des jeunes en situation de fragilité.



Vidéo protection :
18 zones de contrôle



Accueil loisirs jeunes
à Terre-Rouge

3 | Favoriser le bien-être et la participation des habitants

EDUCATION Contexte / Enjeux

Mis en place dès 2016, le Programme de réussite éducative a monté en opérationnalité tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville. Le dispositif contribue à remédier aux difficultés rencontrées par des enfants repérés en situation de fragilité, en leur proposant un suivi personnalisé qui se décline à travers des actions conduites hors temps / cadre scolaires.

Action

10 | Renforcer la réussite éducative

Les premières réalisations :

- Poursuite et consolidation du programme de réussite éducative PRE, notamment pour asseoir son extension et son ancrage de terrain sur l'ensemble des quartiers du Contrat de ville.
- Accompagnement des parents dans leur rôle éducatif, dans leur capacité à se projeter sur le parcours éducatif de leur(s) enfant(s) et dans leur besoin d'écoute et de répit (Café des parents, projets partenariaux associant parents et enfants...).

ACCÈS AU SPORT, CULTURE ET LOISIRS Contexte / Enjeux

Terre-Rouge et les quartiers de Sainte-Valérie, de la Croix-de-Fer et des Escales sont bien dotés en termes d'équipements sportifs. Ces installations permettent de proposer des activités vectrices de lien social. L'ensemble des lieux et équipements est animés dans ces quartiers par un tissu d'acteurs investis. La présence ancienne et impliquée des Espaces sociaux et citoyens (centres sociaux municipaux) joue un rôle structurant dans la dynamique partenariale. Forte et portée par des acteurs de terrain impliqués, la dynamique de quartier a cependant pour contrepartie d'exposer au risque de resserrer la géographie de l'animation socio-éducative, sportive et culturelle au périmètre des seuls quartiers concernés.

Action

11 | Favoriser l'accès aux pratiques sportives, artistiques et de loisirs

Les premières réalisations :

- Soutien aux projets qui favorisent le partenariat et la mise en réseau entre les acteurs présents sur les quartiers (développement des liens et des projets entre écoles, équipements culturels et associations sportives...).
- Développement des actions de médiation culturelle avec le Conservatoire, le Théâtre, la Médiathèque, le Cinéma, la ludothèque et autres associations culturelles, dans les lieux.

SANTÉ Contexte / Enjeux

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire pour un tiers d'entre eux habitent dans les quartiers du Contrat de ville alors que ces mêmes quartiers accueillent moins du quart (22 %) des assurés. Ce constat souligne une nouvelle fois la précarité économique des habitants.

Action

12 | Lutter contre les inégalités de santé et renforcer l'accès aux soins dans les quartiers

Les premières réalisations :

- Recours au Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP), qui accueille les parents et leurs enfants (3-6 ou 6-11 ans) dans des ateliers qui aident préventivement les familles à développer des « facteurs de protection » et à mettre en place un « climat familial » positif.

4 | Soutenir l'insertion sociale et l'accès à l'emploi

Contexte / Enjeux

- L'insertion par l'activité économique (IAE) propose une dynamique positive de réinsertion sociale et professionnelle auprès des habitants dont les difficultés particulières les tiennent éloignés du marché du travail. Ces initiatives combinent la proposition d'un environnement de travail et/ou inscription dans des formations, qui sont favorables à la construction d'un projet professionnel, avec l'offre d'un cadre structurant et sécurisant qui aide à reprendre confiance en soi.
- D'un côté, les entreprises locales ont besoin de recruter, à la fois pour faire face au renouvellement de leurs salariés et pour s'inscrire dans la dynamique de reprise. De l'autre, les demandeurs d'emploi restent à un niveau plus élevé dans les quartiers du contrat de ville qu'ailleurs.
- 61 % des demandeurs d'emploi de Terre-Rouge déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi lors des diagnostics réalisés avec les conseillers Pôle emploi lors de l'inscription. Cette proportion est nettement plus élevée que pour l'ensemble de la demande d'emploi en Occitanie (31 %).

Actions

- | |
|--|
| 13 Faire lever sur l'accès à l'emploi par la consolidation de l'insertion par l'activité économique. |
| 14 Favoriser et faciliter l'accès aux offres d'emploi-formation qui sont proposées localement. |
| 15 Agir sur les "freins périphériques" qui entravent les parcours d'insertion professionnelle. |

Les premières réalisations :

- Programmation d'ateliers spécifiques de France Travail délocalisés sur le quartier de Terre- Rouge comme la formation à la recherche d'emploi, l'entretien ou la rédaction de CV, la découverte de nouveaux métiers.
- Mise en place d'un forum inclusion en mobilisant les acteurs de l'insertion par l'activité économique, CAP emploi, la Mission Locale, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).



Bornes pour l'emploi Toucham



5 | Consolider la gouvernance et l'animation partenariale

Contexte / Enjeux

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 « instaure une démarche de **co-construction avec les habitants**, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens, selon les modalités définies dans le contrat de ville ».
- Parce que les habitants vivent dans le quartier, ils sont experts de leur territoire au quotidien et en connaissent les usages. Par conséquent, ils sont une source d'information indispensable à l'amélioration du cadre de vie du quartier et partie prenante de la réponse. **Le Conseil citoyen de Terre-Rouge constitue aujourd'hui un collectif mixte, reconnu**, un interlocuteur privilégié des habitants et institutions.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2023, plusieurs instances ont été prévues en vue d'assurer le pilotage partenarial du contrat de ville. L'enquête de terrain réalisée par l'INET relève « que le grand nombre de thématiques touchées par le contrat de ville et de partenaires mobilisés peut se conjuguer avec une mobilisation inégale de ces derniers mais également une approche cloisonnée qui s'explique pour partie par une insuffisante coordination des acteurs ».

Actions

9 | Soutenir les dynamiques participatives et l'implication des habitants.

16 | Consolider la participation des habitants.

17 | Consolider le décroisement et le travail en réseau, favoriser la mobilisation des partenaires et des signataires

Les premières réalisations :

Le Contrat de ville, un cadre de référence commun :

- Contribution du Conseil citoyen de Terre-Rouge à l'Etude urbaine.
- Organisation de la fête de quartier par le Conseil citoyen de Terre-Rouge.
- Participation des habitants de Terre-Rouge à une concertation portant sur la réhabilitation de l'habitat en lien avec le bailleur social.



Conseil citoyen de Terre-Rouge

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES

